



SYNAPS@news



n°4 octobre 2023

Connectez-vous



cfecqcsynapsa.org

Suivez-nous



Contactez-nous

accueil@cfecqcsynapsa.org

01 85 34 90 59

Adhérez



Des commissions au sein de notre syndicat = Une source de progression pour tous

Afin de garantir une fusion réussie, nos trois syndicats historiques (SNCOA, SNEEMA et SNaCAR) avaient mis en place des commissions. Elles ont correctement travaillé puisqu'en 2022, la fusion s'est faite et très bien faite !

Aussi, ce fonctionnement a été repris et six commissions ont été mises en place : **Communication, Formation, Développement, Juridique, Retraités et Sociale-Sociétale-Économique-Environnementale-Prévoyance-Action Sociale**. Elles permettent de faire fructifier la richesse acquise (temps disponible, compétences, diversité) du fait de la fusion et augmentent la capacité de faire, de créer, d'aller de l'avant. Par les énergies rassemblées, elles apportent la substance vitale à l'évolution de notre syndicat.



Vos futures SYNAPS@news permettront à chaque commission de présenter leurs missions et objectifs. Elles pourront également vous communiquer les premiers fruits de leurs travaux. Animées par un président membre du Conseil d'Administration, elles sont composées de 6 à 12 membres. Des missions leur ont été données avec une liberté quant aux actions travaillées, ainsi que pour leur mise en place.

Si vous souhaitez vous engager au sein d'une commission, contactez-nous, vous serez bienvenu !

Yves DELÉARDE, Vice-président en charge de l'animation des Commissions

ZOOM SUR LE SYNAPSA

La commission Retraités

La commission des retraités a été mise en place par le conseil d'administration de la CFE-CGC SYNAPSA lors de sa création. Avec 12 membres dont son président qui siège au bureau, elle représente, avec plus de 200 adhérents, la plus importante section en nombre de notre syndicat !

Les missions et objectifs de cette commission sont de mettre en place des actions pour les retraités, motivantes et qui fidélisent :

- **Gérer et anticiper** le passage à la retraite : Un livret pratique sur la préparation à la retraite, adapté à la récente réforme des retraites, est en cours d'élaboration.
- **Proposer une mutuelle adaptée aux retraités** : l'ensemble des adhérents retraités ont été informés par mail, en juin 2023, des possibilités d'adhérer au contrat groupe négocié par la Fédération AGRO CFE-CGC avec le Groupe VYV.
- **Réunir** les retraités par des actions décentralisées autour une thématique souhaitée par nos adhérents retraités et pouvant être couplée avec une visite d'entreprise. Un projet est à l'étude sur le thème de la « gestion de patrimoine ».
- **Organiser** des « petits voyages » à l'initiative de nos jeunes retraités : nous vous tiendrons informés !

La commission retraités est à votre écoute : faites-nous part de vos idées !

Contactez-nous par la messagerie commission-retraite@cfecqcsynapsa.org

Michel MIGNATON, Président de la commission retraités



OUTILS PRATIQUES

Nouvelle déclinaison du logo SYNAPSA

Nous sommes heureux de vous présenter, la nouvelle version de notre Logo. À la suite nombreuses demandes, il a été relooké afin qu'il puisse s'adapter à tout type de document (tract, profession de foi, affiche, document de vote et bien d'autres). Avec un format carré arrondi, des sillons modernisés tout en gardant les couleurs déjà présentes sur le précédent logo.

Ce logo vient en complément de celui déjà existant et est **téléchargeable ici**.





Dans sa décision du 13 septembre 2023, la Cour de cassation met en conformité le droit français avec le droit européen en matière de congés payés.

Elle garantit ainsi une meilleure effectivité des droits des salariés à leur congé payé :

- **les salariés malades ou accidentés auront droit à des congés payés sur leur période d'absence**, même si cette absence n'est pas liée à un accident de travail ou à une maladie professionnelle ;
- en cas d'accident du travail, le calcul des droits à congé payé ne sera plus limité à la première année de l'arrêt de travail ;
- la prescription du droit à congé payé ne commence à courir que lorsque l'employeur a mis son salarié en mesure d'exercer celui-ci en temps utile.

ELECTIONS ET TEMOIGNAGE

Questions à Marie-José DE LA FUENTE, Laïta

1/ Marie-José, comment qualifies-tu les résultats des dernières élections qui se sont tenues le 5 octobre chez LAITA ?

Le résultat des élections chez LAITA (Coopérative laitière de 2600 salariés produisant notamment les marques Paysan Breton, Mamie Nova, Régilait et Even sur 4 bassins de production en Bretagne) est historique pour la CFE-CGC SYNAPSA :

- un gain de représentativité de +1,63 %, qui nous place comme 2^{ème} organisation syndicale.
- un total de 24 élus au 1^{er} tour et 2 au second tour à Ancenis ! soit 26 élus dans l'UES LAITA pour la CFE-CGC SYNAPSA.



2/ Qu'est-ce que ces résultats ont apporté à ta section ?

Beaucoup de satisfaction pour tous les candidats présentés aussi bien les anciens que les nouveaux ! De la motivation pour la suite, afin de ne pas décevoir les personnes qui nous ont fait confiance en votant pour nous !

3/ Quelle a été ta plus belle réussite en tant que Déléguée Syndicale Centrale ?

Beaucoup de stress le soir du dépouillement, mais le résultat a conforté les efforts produits depuis 1 an pour préparer cette échéance. Ma plus grande réussite est d'avoir une majorité de candidats élus au CSE. Le travail, la rigueur et le sérieux de notre précédent mandat ont été récompensés et ont permis de fédérer le réseau des techniciens, agents de maîtrise et des cadres.

POINT BRANCHES

Mutualité Sociale Agricole



santé
famille
retraite
services

Le réseau de la MSA est composé de 38 organismes de droit privé assurant une mission de service public. Les **14 979 salariés MSA actuels sont présents dans tous les départements**. Ils gèrent la protection sociale du monde agricole. La CFE-CGC SYNAPSA, représentative, négocie dans les 3 champs conventionnels datant de 1999 : employés et cadres, praticiens et agents de direction.

En raison de l'absence d'enveloppes dédiées aux salaires et à la refonte de la convention collective et de la classification des emplois dans la Convention d'Objectif et de Gestion MSA 2020-2025, **les négociations salariales sont au point mort et restent subordonnées au seul bon vouloir de l'Etat tutélaire**.

Fin 2022, en période d'inflation continue et pour la première fois depuis 10 ans, une augmentation de la valeur du point MSA de 3,5 % a été appliquée par décision unilatérale, en urgence ! **Depuis, plus rien ...**

Le 5 octobre 2023, les employeurs MSA relaient l'autorisation de l'Etat « à prendre ou à laisser » d'une augmentation de 1,5 % associée à une prime ponctuelle destinée aux bas salaires excluant les cadres.

Les 5 organisations syndicales représentatives ont donc décidé de quitter la table des négociations dans l'attente de propositions décentes pour TOUS les salariés.